

Commune de POUILLY
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juin 2020

Membres afférents au C.M. : 15 – Membres en exercice : 14 – Membres présents : 13
Date de la convocation : 05/06/2020 – Date affichage : 11/06/2020

L'an deux mil vingt et le mercredi 10 juin à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 05 juin deux mil vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire.

Présents : Joseph AGOZZINO, Virginie BOSSI, Philippe CANDOLFO, François DECHOUX, Angèle GUICHARD, Christine HAY, Elisabeth HAY, Thomas RIBOULET, Pierre THIRION, Marie VOGIN, Marilyne WEBERT, Jean-François WEISSE, Régis ZARDET.

Absent excusé : Jean-Philippe MARULIER donne procuration à Marilyne WEBERT,

Secrétaires de séance : Thomas RIBOULET et Noémie VILLER

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos

16. (5.2) Commissions communales

Rapporteur : Marilyne WEBERT

• **Détermination des commissions**

Madame le Maire propose de créer 03 commissions communales en plus de la commission plénière existante :

- Commission projets sportifs et culturels
- Commission Cadre de vie
- Commission communication

Ces commissions travailleront sur des projets ponctuels dans le domaine de leur compétence ainsi qu'en relation avec le Comité d'Animation de Pouilly, comité déjà existant qui s'occupe de la programmation de diverses manifestations sur la commune en lien avec l'adjoint délégué à l'animation et la vie associative.

Elle propose également la création d'un comité consultatif. Ce comité composé des référents de quartier, et habitants intéressés par la vie du village pourra sur demande du Maire, donner son avis sur toutes questions ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et pourra transmettre des propositions concernant des questions d'intérêt communal dans les domaines pour lesquels il aura été créé sans pour autant être décisionnaire sur ces questions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer 03 commissions communales telles que proposées par Madame le Maire et un comité consultatif.

Vote : 13+1 Pour - 0Contre - 0 Abstention

• **Désignation des conseillers dans chaque commission et du comité consultatif**

- **Commission projets sportifs et culturels**

Missions :

Suit le développement de toutes les activités et projets touchant le sport et les animations culturelles

Sont désignés : Jean-Philippe MARULIER ; Thomas RIBOULET, Pierre THIRION, Régis ZARDET

➤ **Commission Cadre de vie**

Missions :

Suit le développement de projets et activités permettant l'amélioration du cadre de vie des habitants

Sont désignés : Elisabeth HAY, Marie VOGIN, Christine HAY, François DECHOUX, Angèle GUICHARD, Virginie BOSSI, Joseph AGOZZINO

➤ **Commission communication**

Missions :

*Favorise la communication avec les habitants, les associations locales et les communes environnantes ;
Initie toute action dans le but de faire connaître Pouilly, son patrimoine et les manifestations qui s'y déroulent*

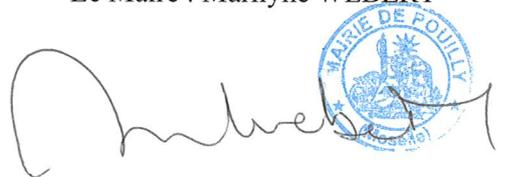
Sont désignés : Jean-Philippe MARULIER, Thomas RIBOULET, Régis ZARDET, François DECHOUX

➤ **Comité consultatif**

Il sera présidé par un membre du conseil Municipal désigné par le Maire et composé de 15 habitants maximum.

Participeront au Comité : Joseph AGOZZINO, Elisabeth HAY, Marilyne WEBERT

Pour extrait conforme,
Le Maire : Marilyne WEBERT



Commune de POUILLY
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juin 2020

Membres afférents au C.M. : 15 – Membres en exercice : 14 – Membres présents : 13
Date de la convocation : 05/06/2020 – Date affichage : 11/06/2020

L'an deux mil vingt et le mercredi 10 juin à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 05 juin deux mil vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire.

Présents : Joseph AGOZZINO, Virginie BOSSI, Philippe CANDOLFO, François DECHOUX, Angèle GUICHARD, Christine HAY, Elisabeth HAY, Thomas RIBOULET, Pierre THIRION, Marie VOGIN, Marilyne WEBERT, Jean-François WEISSE, Régis ZARDET.

Absent excusé : Jean-Philippe MARULIER donne procuration à Marilyne WEBERT,

Secrétaires de séance : Thomas RIBOULET et Noémie VILLER

17. (5.3) Commission d'appel d'offres

Rapporteur : Marilyne WEBERT

Missions : intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics (appel d'offres, marché négocié ou dialogue compétitif)

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Considérant qu'en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.,

Le Conseil Municipal,

Proclame élus les membres titulaires suivants :

A : Régis ZARDET

B : Joseph AGOZZINO

C : Elisabeth HAY

Proclame élus les membres suppléants suivants :

A : Christine HAY

B : Pierre THIRION

C : Philippe CANDOLFO

Pour extrait conforme,

Le Maire : Marilyne WEBERT

Commune de POUILLY
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juin 2020

Membres afférents au C.M. : 15 – Membres en exercice : 14 – Membres présents : 13
Date de la convocation : 05/06/2020 – Date affichage : 11/06/2020

L'an deux mil vingt et le mercredi 10 juin à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 05 juin deux mil vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire.

Présents : Joseph AGOZZINO, Virginie BOSSI, Philippe CANDOLFO, François DECHOUX, Angèle GUICHARD, Christine HAY, Elisabeth HAY, Thomas RIBOULET, Pierre THIRION, Marie VOGIN, Marilyne WEBERT, Jean-François WEISSE, Régis ZARDET.

Absent excusé : Jean-Philippe MARULIER donne procuration à Marilyne WEBERT,

Secrétaires de séance : Thomas RIBOULET et Noémie VILLER

18. (5.3) Commission communale des impôts directs

Rapporteur : Marilyne WEBERT

Cette commission composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires remplaçants a pour rôle de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux recensés par l'administration fiscale. Elle participe également à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.

Le Conseil Municipal doit proposer en nombre double les contribuables qui pourront être amenés à siéger en commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose à la Direction des Services Fiscaux, pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs, une liste de présentation des candidats comprenant :

Joseph AGOZZINO - Serge UNTERSINGER - Andrée BAYERLAIT - Régis ZARDET – Charles MALAISE - Roland LANG - Marie-Thérèse ALIZE - Elisabeth HAY - Éric WILHELM - Jean-François WEISSE - Christophe BURG - Alain SCHOTT - Christine HAY - Christiane STEMART - Sylviane GRANDIDIER - Michel LARTILLERIE - Dominique FREDERIC - Jean-Philippe MARULIER - François ABEL - Bernard TAESCH - Claude ARNOULD - Jean-Pierre CENCIARINI - Gilles NOIRE - Delphine DUBOIS.

Cette liste de présentation sera envoyée à la Direction des Services Fiscaux de la Moselle, qui nommera les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants retenus.

Pour extrait conforme,
Le Maire : Marilyne WEBERT




Commune de POUILLY
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juin 2020

Membres afférents au C.M. : 15 – Membres en exercice : 14 – Membres présents : 13
Date de la convocation : 05/06/2020 – Date affichage : 11/06/2020

L'an deux mil vingt et le mercredi 10 juin à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 05 juin deux mil vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire.

Présents : Joseph AGOZZINO, Virginie BOSSI, Philippe CANDOLFO, François DECHOUX, Angèle GUICHARD, Christine HAY, Elisabeth HAY, Thomas RIBOULET, Pierre THIRION, Marie VOGIN, Marilyne WEBERT, Jean-François WEISSE, Régis ZARDET.

Absent excusé : Jean-Philippe MARULIER donne procuration à Marilyne WEBERT,

Secrétaires de séance : Thomas RIBOULET et Noémie VILLER

19. (5.6) Vote des indemnités de fonction

Rapporteur : Marilyne WEBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant que dans les communes de moins de 1 000 habitants, les indemnités sont fixées aux taux du barème énoncé à [l'article L 2123-23](#) du CGCT

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Considérant que le versement des indemnités de fonction des élus locaux est lié à l'exercice effectif des fonctions et que le paiement d'indemnités de fonction est donc conditionné par l'existence d'une délégation de fonctions donnée par le maire ;

Madame le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Considérant l'enveloppe indemnitaire globale de 3232.11€ calculée sur la base de l'indemnité maximale du maire + le total des indemnités maximales des adjoints effectivement pourvu de délégation,

Considérant que par arrêté n°21.2020 du 05 juin 2020 le Maire délègue la Communication à M. Jean-Philippe MARULIER.

Dans le respect de l'enveloppe globale de 3232.11€, le Conseil Municipal :

- **prend acte** de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars à l'article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016, **l'indemnité du maire est, de droit et sans débat, fixée au maximum.**
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité **fixe** avec effet au 23 mai 2020
 - L'indemnité des adjoints à 9% de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - L'indemnité du conseiller municipal à 4.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Vote : 13+1 Pour – 0 Contre - 0 Abstention

Pour extrait conforme,
Le Maire : Marilyne WEBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marilyne WEBERT', is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE POUILLY' at the top and 'Moselle' at the bottom, with a central emblem.

Annexe à la délibération du 10 juin 2020

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MAIRE,
ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX**

ARRONDISSEMENT : METZ

CANTON : des Coteaux de Moselle

COMMUNE de POUILLY

POPULATION: 665

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) :

*Indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints = 1567.43 + (4*416.17)
= 3232.11€*

• **II - INDEMNITES ALLOUEES**

A. Maire :

Nom du maire	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
Marilyne WEBERT.	40.30% : 1567.43€		40.30% : 1567.43€

B. Adjoint au maire et conseillers municipaux titulaires d'une délégation :

bénéficiaires	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
1er adjoint : Régis ZARDET	9% : 350.05€		9% : 350.05€
2ème adjoint : Joseph AGOZZINO	9% : 350.05€		9% : 350.05€
3ème adjoint : Elisabeth HAY	9% : 350.05€		9% : 350.05€
4ème adjoint : Jean-François WEISSE	9% : 350.05€		9% : 350.05€
Conseiller Municipal : Jean-Philippe MARULIER	4.50% : 175.02€		4.50% : 175.02€

D. MONTANT TOTAL ALLOUE :

*(indemnité du maire + total des indemnités des adjoints et conseillers municipaux ayant délégation)=
3 142.65€*

Fait à POUILLY, le 10 juin 2020



Le Maire,
Marilyne WEBERT

Commune de POUILLY
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juin 2020

Membres afférents au C.M. : 15 – Membres en exercice : 14 – Membres présents : 13
Date de la convocation : 05/06/2020 – Date affichage : 11/06/2020

L'an deux mil vingt et le mercredi 10 juin à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 05 juin deux mil vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire.

Présents : Joseph AGOZZINO, Virginie BOSSI, Philippe CANDOLFO, François DECHOUX, Angèle GUICHARD, Christine HAY, Elisabeth HAY, Thomas RIBOULET, Pierre THIRION, Marie VOGIN, Marilyne WEBERT, Jean-François WEISSE, Régis ZARDET.

Absent excusé : Jean-Philippe MARULIER donne procuration à Marilyne WEBERT,

Secrétaires de séance : Thomas RIBOULET et Noémie VILLER

20. (5.6) Remboursement de frais aux élus

Rapporteur : Marilyne WEBERT

Madame le Maire rappelle qu'il arrive que la commune soit obligée de faire des achats auprès de fournisseurs ne souhaitant pas ouvrir un compte à la mairie. Aussi elle propose qu'en cas d'achat nécessaire, les élus effectuant une dépense pour le compte de la commune puissent se faire rembourser ces achats sur présentation de la facture et établissement d'état de frais signé par le Maire ou son adjoint délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
AUTORISE Le Maire à procéder aux remboursements des frais engagés pour le compte de la commune dans la limite de 300€.

Vote : 13+1 Pour - 0Contre - 0 Abstention

Pour extrait conforme,

Le Maire : Marilyne WEBERT




Commune de POUILLY
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juin 2020

Membres afférents au C.M. : 15 – Membres en exercice : 14 – Membres présents : 13
Date de la convocation : 05/06/2020 – Date affichage : 11/06/2020

L'an deux mil vingt et le mercredi 10 juin à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 05 juin deux mil vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire.

Présents : Joseph AGOZZINO, Virginie BOSSI, Philippe CANDOLFO, François DECHOUX, Angèle GUICHARD, Christine HAY, Elisabeth HAY, Thomas RIBOULET, Pierre THIRION, Marie VOGIN, Marilyne WEBERT, Jean-François WEISSE, Régis ZARDET.

Absent excusé : Jean-Philippe MARULIER donne procuration à Marilyne WEBERT,

Secrétaires de séance : Thomas RIBOULET et Noémie VILLER

21. (7.2)Vote des 3 taxes

Rapporteur : Marilyne WEBERT

Vu le Code Général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

le conseil municipal,
après en avoir délibéré, décide de ne pas appliquer d'augmentation et donc de conserver les taux identiques à 2019 pour l'année 2020 :

	Taux 2019	Taux retenus 2020
Habitation	15.15%	15.15%
Foncier Bâti	14.60%	14.60%
Foncier Non Bâti	48.14%	48.14%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Vote : 13+1 Pour - 0Contre - 0 Abstention

Pour extrait conforme,
Le Maire : Marilyne WEBERT




Commune de POUILLY
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juin 2020

Membres afférents au C.M. : 15 – Membres en exercice : 14 – Membres présents : 13
Date de la convocation : 05/06/2020 – Date affichage : 11/06/2020

L'an deux mil vingt et le mercredi 10 juin à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 05 juin deux mil vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire.

Présents : Joseph AGOZZINO, Virginie BOSSI, Philippe CANDOLFO, François DECHOUX, Angèle GUICHARD, Christine HAY, Elisabeth HAY, Thomas RIBOULET, Pierre THIRION, Marie VOGIN, Marilyne WEBERT, Jean-François WEISSE, Régis ZARDET.

Absent excusé : Jean-Philippe MARULIER donne procuration à Marilyne WEBERT,

Secrétaires de séance : Thomas RIBOULET et Noémie VILLER

22. (5.6) Rapport des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'ensemble des délégations attribuées durant l'épidémie de COVID-19

Rapporteur : Marilyne WEBERT

En application des dispositions de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le Conseil Municipal doit être informé des décisions prises par le Maire dans ce cadre.

Délivrance de concession dans les cimetières

- Columbarium : arrêté de concession d'une case pour la famille Reynert
- Jardin du souvenir : délivrance d'une plaque pour la colonne du souvenir suite au décès de Marie-Laure Fiefel épouse Blanc

Renouvellement d'adhésion aux associations dont la commune est membre

- MATEC
- AMF

Passation de marchés :

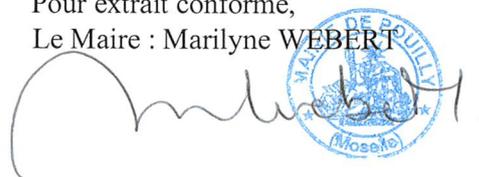
- Signature d'un nouveau contrat pour le photocopieur du secrétariat avec la société Buolor Kodan et du renouvellement des contrats de location des ordinateurs
- Signature d'un bon de commande pour l'installation d'un nouveau Columbarium, ne restant plus que 2 cases disponibles dans les 2 columbariums existants, pour un montant de 9 497.09€ TTC
- Dans le cadre des travaux de l'Eglise, signature avec l'entreprise BODET pour l'installation d'un paratonnerre pour un montant total de 11 318.84€ TTC
- Achat de nouveaux jeux pour agrémenter l'aire existante
- Renouvellement du contrat avec JVS pour le logiciel de gestion de la mairie pour une période de 3ans et un coût annuel total (investissement logiciel + prestations de maintenance) de 4460.40€
- Achat de masques, bornes et distributeurs de gels hydro alcoolique, et lingettes désinfectantes pour faire face à l'épidémie COVID-19

Acceptation de dons

- Acceptation d'un don d'un montant de 700€ sans charge, ni condition.

Pour extrait conforme,

Le Maire : Marilyne WEBERT



Conseil Municipal du mercredi 10 juin 2020

Points divers

Mme Marilyne Webert, Maire, expose au reste du Conseil Municipal, les points divers suivants.

1). Courriers de félicitations adressés à Madame le Maire.

Madame le Maire informe le Conseil de la réception de plusieurs courriers de félicitations émanant de différents sénateurs et responsables politiques locaux à la suite de sa réélection à la tête de la commune de Pouilly. Elle associe et partage ses lettres de félicitations à l'ensemble de l'équipe municipale élue.

2). Groupe scolaire intercommunal de Pouilly-Fleury.

Madame le Maire informe le Conseil du maintien de la troisième classe de maternelle au Groupe scolaire intercommunal Marc Chagall de Pouilly-Fleury. Dans le cadre de la seconde phase du déconfinement et des mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid-19, Madame le Maire informe également le Conseil que désormais huit enfants peuvent être présents en classes de maternelle et dix enfants en classes élémentaires (dérogation pour les CM2). Les repas restent tirés du sac dans la salle de classe et un périscolaire est organisé.

3). Utilisation du Hall des Sports.

Pour les mêmes raisons sanitaires, le Hall des Sports communal reste fermé jusqu'à nouvel ordre. Son utilisation pour des activités en intérieur rend en effet très compliqué et coûteux tout processus de désinfection. La Mairie a cependant autorisé certaines associations à pratiquer des activités en extérieures en respectant un protocole sanitaire.

4). Recours gracieux contre l'implantation de l'antenne 4G.

A la suite de différents articles parus dans la presse et d'un tract distribué dans les boîtes aux lettres, Madame le Maire informe le Conseil qu'un recours gracieux est intenté par un collectif de riverains de la Rue des Mésanges au sujet de l'implantation d'une antenne 4G par Orange. D'une hauteur de 36 mètres et située près de la station d'épuration, cette antenne est destinée à améliorer la couverture de téléphonie mobile. Deux représentantes du collectif composé d'une quarantaine de personnes ont été reçues par Marilyne Webert, Maire, et Régis Zardet, Premier Adjoint, pour faire entendre leurs arguments à la suite d'un courrier adressé à Madame le Maire, la première habitation se trouvant notamment à 80 mètres de la future antenne. Lors de cette réunion et après différentes questions posées lors du Conseil, Madame le Maire a rappelé que l'implantation de cette antenne n'était pas un projet communal mais répondait à une commande de l'Etat français. L'antenne devait obligatoirement être installée sur le ban des communes de Pouilly, Fleury ou Cuvry. Lors de la précédente mandature, la municipalité de Pouilly avait décidé de prendre les devants pour que l'antenne ne soit pas implantée sur un terrain privé. L'autre possibilité d'implantation à Pouilly se trouvait en effet sur un terrain privé en haut du village, ce qui laissait craindre que l'antenne échappe à tout contrôle communal. En cas de refus de toutes les communes précédemment citées, Orange se rabattrait dans tous les cas sur un terrain privé. Madame le Maire a également rappelé qu'une déclaration préalable avait été effectuée au sujet des

travaux d'urbanisme du socle de l'antenne. Des études techniques ont par ailleurs été réalisées par Orange. Celles-ci ont montré que les simulations de mesures électromagnétiques respectaient les normes. Les informations relatives à l'implantation de cette antenne 4G ont été affichées en mairie et communiquées aux habitants dans la gazette communale. Madame le Maire n'a pas souhaité faire de réunion publique car le projet n'est pas communal. A noter enfin que si cette implantation vise une antenne 4G, il n'y a pas de certitude à l'heure actuelle sur l'accueil de la technologie 5G ultérieurement. Madame le Maire restera vigilante sur cette technologie et sur le respect des mesures électromagnétiques annoncées par Orange. Des recours seront alors menés par la commune dans le cas contraire. L'antenne doit rapporter environ 2 000 euros par an à la commune.

5). Prochains rendez-vous.

La prochaine réunion inter-association aura lieu le lundi 22 juin 2020 à 20h30.

Une réunion plénière sera organisée le samedi 4 juillet 2020 de 9 heures à 12 heures pour préparer le prochain budget communal.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le mercredi 15 juillet à 20h30.